Écrit par ARS Rhône-Alpes
Lundi, 14 Mai 2012 18:04 -

Lors de la tenue du comité stratégique de l’**ARS Rhône-Alpes** le 4 mai dernier, **Christophe Jacquinet** , directeur général, a réaffirmé le domaine prioritaire de la **santé mentale** et de la **psychiatrie** dans notre politique régionale de santé.

Par ailleurs, les Agences régionales de santé se sont vu confiée (instruction de la direction générale de la santé du 20 mars 2011) la mise en oeuvre, dans les territoires, du « Plan psychiatrie - Santé mentale 2011-2015 ». C’est pourquoi le comité stratégique a décidé de mettre en place une organisation particulière pour mieux répondre à cette ambition.

Le plan de Psychiatrie - Santé mentale 2011-2015 de la France s’inscrit dans le cadre du pacte européen qui reconnaît notamment que la santé mentale est un droit de l’Homme. Il vise à améliorer les réponses qu’apporte le système de santé aux troubles mentaux, dont l’Organisation mondiale de la santé (OMS) rappelle qu’ils contribuent largement à la morbidité et à la mortalité prématurée.

En Rhône-Alpes, le projet régional de santé Rhône-Alpes qui est en cours d’élaboration, intègre d’ores et déjà toutes les dimensions de ce Plan, que ce soit dans son schéma de prévention, le volet psychiatrie du Schéma régional d’organisation sanitaire ou le volet « handicap psychique » du Schéma régional d’organisation médico-sociale.

Il est cependant nécessaire aujourd’hui d’aller plus loin dans la déclinaison opérationnelle, de gagner en sens et en convergence pour apporter des réponses globales aux problématiques régionales soulevées, à la fois dans le Plan psychiatrie - Santé mentale et le Projet régional de santé Rhône-Alpes. Pour cela, une équipe interne de l’ARS Rhône-Alpes (composée d’intervenants du siège et des délégations territoriales) est aujourd’hui chargée de proposer un plan d’actions pour les 5 prochaines années.

Ce plan d’actions sera fondé sur l’amélioration des réponses apportées aux personnes malades mentales et/ou porteuses de handicap psychique, tout au long de leur parcours, de l’accès aux soins jusqu’à leur accompagnement dans la cité. C’est bien sûr l’amélioration des liens entre les différents acteurs du sanitaire, du médico-social et du social qui seront au coeur de ce plan afin d’éviter les ruptures de leur prise en charge.

La concertation avec les professionnels doit aussi structurer cette nouvelle organisation, tant au niveau régional que local afin que soient mises en oeuvre, au plus près des usagers et de leurs aidants, des actions d’amélioration concrètes.

C’est pourquoi, un comité technique régional sera constitué auprès du directeur général de l’ARS, comité composé des représentants des acteurs de la psychiatrie et de la santé mentale de la région.

Un groupe de travail transversal, Agence régionale de santé/Conférence régionale de la santé et de l’autonomie (CRSA) sera mis en place afin de travailler plus spécifiquement sur les liens entre le plan psychiatrie et santé mentale et le Projet régional de santé Rhône-Alpes, et suivre les avancées du plan d’actions.

Chaque délégué territorial coordinateur d’un territoire de santé mobilisera, à ses côtés, un comité technique de territoire pour la santé mentale. Ce comité indépendant sera chargé de donner des avis sur les questions de santé mentale, d’organisation de la prévention, des soins et de l’accompagnement des publics concernés. Il définira également les priorités à traiter au regard des particularités du territoire et des groupes de travail pourront être constitué autant que de besoin. Il sera composé d’une quinzaine d’experts locaux représentant les différents

champs de la santé mentale. A ce niveau également, il s’agit de coordonner les actions pour proposer une organisation territoriale fondée sur une approche globale de la personne.

Les travaux de ce comité viendront enrichir la réflexion des conférences de territoire dans ce domaine.

Cette organisation, tout en s’appuyant sur des préconisations stratégiques nationale et régionale, a pour ambition de les voir se mettre en place concrètement dans les territoires en renforçant l’exercice de la démocratie sanitaire.

Enfin, les membres du comité stratégique ont souligné la nécessité absolue de développer un volet « santé mentale » dans toute réflexion engagée autour des Communautés hospitalières de territoire, et dans les projets de maisons de santé pluriprofessionnelles.

Les correspondants de l’ARS :
Territoire Centre : Jean-Philippe GALLAT,
Territoire Nord : Yves CHARBIT,
Territoire Est : Jean-François JACQUEMET,
Territoire Sud : Arnaud MEUNIER,
Territoire Ouest : Marc MAISONNY
Au siège : Corinne MARTINEZ